

# L'Époque *freudienne*

---

Liaisons électroniques de l'Association des Psychologues freudiens

epoque-freudienne@orange.fr

*Nouvelle Série - N° 47*

---

L'Époque freudienne, à l'occasion d'une nouvelle série, a le plaisir de diffuser une interview exclusive de Lilia Mahjoub, Déléguée générale de l'Entente psychanalytique.

Il nous a semblé, en effet, que c'était le moment d'approfondir cette question du titre de psychothérapeute. Cette actualité fit polémique en son temps. Aujourd'hui, il nous semble judicieux de la considérer après coup dans toute sa complexité, afin de la décrypter, et de prendre au sérieux ce qui ressemble bien à un changement, de l'avis de notre invitée. Qu'est-ce qui s'inscrit avec cette réglementation ? Pas seulement des affaires de date de dépôt... Je vous invite à lire les propos de notre invitée. Et même, à les relire !

La rédaction remercie chaleureusement Lilia Mahjoub pour cette contribution, et d'avoir accepté de nous aider à y voir plus clair.

Avec l'Époque freudienne, on vous souhaite un bel été, on vous donne rendez-vous pour la rentrée et de nouvelles surprises, notamment des inédits, encore !

Luc Garcia

*Ont participé à ce numéro :  
Nathalie Georges, Présidente de l'Association des Psychologues freudiens  
Stella Harrison, Vice-Présidente  
Thérèse Petitpierre, Secrétaire*

L'Époque freudienne – *Vous êtes Déléguée générale de l'Entente psychanalytique. Pouvez-vous préciser ce que désigne cette « Entente » ?*

*Lilia Mahjoub* — L'Entente psychanalytique est un pacte, ce n'est pas une association loi 1901. Elle regroupe plusieurs associations dont l'École de la Cause freudienne et une dizaine d'autres, notamment les associations de praticiens qui se sont créées depuis l'amendement déposé par M. Accoyer en 2003. Il s'agissait alors pour des praticiens formés ou se formant à la psychanalyse d'orientation lacanienne de trouver refuge – c'est vraiment le terme – dans des régions qui regroupaient déjà plusieurs membres de l'ECF. Sont membres de ces associations des praticiens qui ne sont pas forcément membres de l'École. Il convient également de préciser que l'ACF, qui comprend des délégations régionales en France et une section en Belgique, n'a pas pour objet la pratique de la psychanalyse et partant l'enregistrement de membres eu égard à leur pratique.

L'Époque freudienne — *On se rappelle qu'en 2008, aux Journées de l'ECF, Jacques-Alain Miller avait présenté les travaux qui avaient émergé en matière de rédaction du décret concernant la réglementation des formations psy. La teneur de son intervention était très convaincante, puisque la psychanalyse se trouvait inscrite dans le décret et non pas rayée du paysage psy, comme cela avait été le cas jusqu'alors. Mention était faite également des diplômes délivrés par le Département de psychanalyse de l'Université Paris VIII.*

*Lilia Mahjoub* — Il faut préciser à ce propos un point important : le master délivré par le Département de psychanalyse de l'Université Paris VIII ne suffit pas à l'obtention directe du titre de psychothérapeute. Sur ce point, les psychanalystes et les psychologues sont à peu près logés à la même enseigne. Il leur est demandé, pour l'usage de ce titre, une formation complémentaire qui est définie dans le décret qui n'est sorti qu'en mai 2010, alors que la loi date de 2004.

L'Époque freudienne — *Comment expliquez-vous alors qu'un certain nombre de psychologues critiquent le fait de devoir demander ce titre de psychothérapeute ?*

*Lilia Mahjoub* — Si je ne participe pas à des réunions de psychologues qui traitent de ces questions, j'ai entendu dire, à plusieurs reprises, que certains d'entre eux estiment qu'en ayant ce diplôme de psychologue clinicien, qui leur a donné notamment accès à des stages et des enseignements de psychopathologie, il n'est pas pertinent d'aller suivre de nouveaux enseignements en psychopathologie et de faire de nouveaux stages. Récemment, d'ailleurs, M. Accoyer a reçu des psychologues et leur a dit qu'en effet, il ne comprenait pas que des psychologues doivent se soumettre à cette procédure dans le cadre de l'obtention du titre de psychothérapeute.

L'Époque freudienne — *Il est d'ailleurs étonnant que M. Accoyer prenne position en faveur d'un moins de formation !*

*Lilia Mahjoub* — En fait, il me semble que la base de ce à quoi nous assistons actuellement est un retour à l'Université. Je l'ai constaté par exemple dans la composition des commissions. Il apparaît nettement que ces commissions sont composées d'un plus grand nombre d'universitaires que ne le mentionne le décret, lequel stipule la présence de deux universitaires dans les commissions régionales d'agrément. Or, le décret ne fait pas pareille obligation aux commissions régionales d'inscription. Donc, quelque chose est train de virer, c'est une sorte de régression : là où on en appelait à une formation analytique, on va finir par avoir un diplôme de psychothérapeute. Peu à peu, les psychologues auront gain de cause et seront psychothérapeutes. Du moins, certains le supposent. En remettant l'accent sur les diplômes universitaires, la question des psychothérapeutes qui seraient des électrons libres serait, semble-t-il, réglée. D'ailleurs, il est possible que l'Université grignote sur le terrain des formations complémentaires, prenant la place d'hypothétiques instituts de formation privés.

L'Époque freudienne — *N'allons nous pas alors vers une généralisation du titre de psychothérapeute ?*

*Lilia Mahjoub* — Oui, c'est fort possible ! Historiquement, même si l'on avait suivi une formation universitaire, il était conseillé, presque communément recommandé, d'aller sur un divan. Du fait de cette emprise de l'Université, il y a une volonté de court-circuiter la psychanalyse.

L'Époque freudienne — *Alors, à ce propos, comment la politique de la psychanalyse est-elle concernée par cette affaire de titre de psychothérapeute ? Cette question mérite-t-elle notre attention ?*

*Lilia Mahjoub* — En effet, je crois que nous devons être attentifs à cette question. C'est un enjeu un peu semblable à celui qui s'était manifesté quand les débats sur la dépression se sont fait jour. On n'a pas à s'exclure des grands débats de notre société ; nous devons faire entendre notre voix, pour que quelque chose, déjà, soit dit. D'une certaine façon, à être orientés par la psychanalyse, nous sommes des empêcheurs de tourner en rond, avec la spécificité de notre discours. On s'attache à ce qui ne marche pas, à ce qui rate. Or, il y a une volonté de supprimer le ratage, la singularité du symptôme. On voit bien comment sont fabriqués les manuels diagnostics, n'est-ce pas une uniformisation ? Quelque chose excédera toutefois ces volontés de normalisation, il y aura toujours quelque chose qui clochera. C'est à la politique de la psychanalyse de faire entendre qu'il y a une autre voix.

L'Époque freudienne — *Matériellement, comment envisager cela ? Sur cette question du titre, il n'y a pas eu de forums qui aient été organisés, pas non plus de mobilisation particulière récemment.*

*Lilia Mahjoub* — Cette mobilisation, nous l'avons engagée dès le départ avec Jacques-Alain Miller, et même après, dans un dialogue avec le Ministère de la Santé pour obtenir une version du décret qui soit acceptable. On a pu obtenir que la psychanalyse soit mentionnée, que le diplôme délivré par le département de psychanalyse de l'Université de Paris VIII le soit aussi. Ce n'est pas parfait, mais ça a été un progrès par rapport au contexte initial marqué par un refus de faire figurer la psychanalyse. Rappelons que nous étions éliminés en 2003 du rapport de l'INSERM. La psychanalyse était mise au banc des pratiques répertoriées.

L'Époque freudienne — *Ne pas se faire oublier, participer aux débats de notre époque, cela passe-t-il par l'inscription sur ces listes de psychothérapeutes ?*

*Lilia Mahjoub* — En ce qui me concerne, je n'en ai pas fait la demande. J'estime que je ne fais pas des psychothérapies, même si la question de la psychothérapie m'intéresse dans la distinction et donc dans l'articulation avec la psychanalyse. La psychothérapie, c'est le niveau premier de la demande. Mais il doit être surmonté, dépassé. On ne peut pas penser la psychanalyse d'un côté et la psychothérapie de l'autre : elles s'articulent. La psychothérapie est du côté du discours du maître, la psychanalyse est bien sûr du côté du discours de l'analyste, l'un étant l'envers de l'autre. Si l'envers de la psychanalyse, c'est le discours du maître, naturellement qu'il faut que l'on en tienne compte. On ne peut pas dire, « très peu pour nous le discours du maître ! ». C'est la meilleure façon de retomber dans le discours du maître.

L'Époque freudienne — *Que savez-vous de la représentation des psychanalystes dans les différentes commissions ?*

*Lilia Mahjoub* — Il semble que là, les psychanalystes d'orientation lacanienne soient peu représentés. Il est possible que les psychanalystes aient agi un petit peu tard par rapport à la mise en place du décret. On voit surgir des psychanalystes appartenant à d'autres associations que l'ECF, et même des psychanalystes comportementalistes. Ils sont nommés pour trois ans, il n'y a alors aucune raison pour que l'on n'y soit pas à l'avenir.

Je crois qu'il convient aussi de ne pas oublier que nous sommes aussi à l'université. Jacques Lacan n'a pas hésité à créer le Département de psychanalyse à Vincennes. C'est dans cet esprit-là que nous devons prendre position, du côté du discours du maître, mais pour que soit fait un pas de plus, un progrès, comme l'énonce Lacan avec ses fameux discours : le discours de l'université s'éclaire de son progrès dans le discours de l'analyste.

L'Époque freudienne — *En somme, vous nous montrez qu'il y a une distinction à faire : il y a le choix de chacun quant à la demande qu'il va faire pour obtenir le titre de psychothérapeute, avec le montage du dossier, les attestations... et puis il y a la compréhension de la logique de laquelle procède l'écriture du décret. Il ne peut y avoir de mot d'ordre institutionnel qui interfère pour dire ce que l'on a à faire.*

*Lilia Mahjoub* — En effet, par exemple l'École de la Cause freudienne n'est pas là pour donner ou pour imposer un cursus de formation, vérifier les diplômes ou les non-diplômes, d'ailleurs ce serait plutôt les diplômes, il suffit de regarder son annuaire. Cependant, pour quelles raisons les psychanalystes, les praticiens orientés par la psychanalyse devraient-ils se priver de demander ce titre ? Au nom de quelle idéologie ? Ce serait tomber dans l'idéologie que de donner le mot d'ordre de ne pas aller le demander.

L'Époque freudienne — *Y a-t-il une présence à assumer du côté de la formation ?*

*Lilia Mahjoub* — Oui, je pense qu'il faudra donner des attestations aux personnes qui viennent se former dans les CPCT, par exemple, qui font un ou deux ans de stage. Le CPCT n'autorise pas quelqu'un qui vient se former à devenir analyste. Cependant, si la formation de l'analyste est d'abord liée à l'analyse, le CPCT dispense bien, comme les Sections cliniques, un type de formation théorique et clinique qui est particulier, et n'est pas comportementaliste. D'ailleurs, on pourrait enseigner le comportementalisme pour le critiquer ou retourner la chose ! Il y a vraiment quelque chose à subvertir. On ne peut rester dans notre tour d'ivoire, notre discours serait alors réduit à une peau de chagrin.

L'Époque freudienne — *On a pu constater ces dernières semaines que les enjeux purement relatifs au titre, aux modalités d'obtention, aux questions administratives, avec des propos ou des considérations parfois assez approximatives, ont focalisé l'attention. Cela laissait même parfois de côté la possibilité d'une analyse du contexte. Cette désignation de psychothérapeute n'a pas manqué d'avoir des effets, manifestement !*

*Lilia Mahjoub* — C'est vrai que l'on a remarqué des effets d'affolement ou de frustration, par exemple chez des personnes qui ont quatre ans de pratique et pas cinq, très affectées de ne pouvoir demander le titre du fait des délais imposés. Il y a eu aussi les hésitations... C'est terrible d'une certaine manière, puisque désormais « psychothérapeute » est un nouveau signifiant maître qui, dans le meilleur des cas, a produit des effets de division, « j'y vais, j'y vais pas ». On a remarqué aussi, à propos des dates limites, comme une sorte d'attente. Dès lors que l'on savait et qu'il se disait qu'il y aurait un allongement des délais, on avait l'impression qu'il s'agissait d'un mouvement de générosité de la part de l'administration ! C'est inhérent au discours du maître, ce mouvement : on serre la vis, puis d'un coup, on fait machine arrière. C'est cela le maître. Nous aurons à faire avec cela désormais.

L'Époque freudienne — *Il y a donc vraiment un traitement à faire de ce signifiant.*

*Lilia Mahjoub* — Ce traitement est très important. D'ailleurs, je ne suis pas inquiète. Au contraire, je pense que ça va plus encore réveiller quelque chose, car, inversement, on a mis parfois un peu trop la psychanalyse à toutes les sauces. Ce qui, à mon sens, a été entendu, c'est qu'il y avait quelque chose de la formation des psychanalystes à quoi il s'agissait de ne pas toucher. Ceci est important. Le risque, dans ce

débat, aurait été d'appliquer un discours syndical. Nous avons su l'éviter, grâce aux forums, grâce à l'implication de Jacques-Alain Miller.

L'Époque freudienne — *Quand l'amendement de M. Accoyer a été voté, ce fut une surprise. Qu'est-ce qui fait selon vous que l'on n'a pas été plus vigilant ?*

*Lilia Mahjoub* — Je crois qu'il y a quelque chose de l'endormissement du groupe qui s'est produit. On serait là dans nos cabinets, quant au bruit du monde, qu'importe... Et puis nous sommes sortis, on nous regardait presque de travers. Mais nous avons eu raison, il fallait être là. C'est bien ce que disait Lacan, on s'endort ! Le propre de l'homme, c'est de dormir, de rêver. Effectivement, cela a agi. Et il faudra de nouveau des réveils et des réveilleurs pour que ça ne retombe pas.

Lacan en était un, un réveilleur. Il a connu bien des déboires, des ruptures et des scissions, parce qu'il suivait quelque chose, qu'il n'a jamais cédé sur les discours. Il lisait les post-freudiens, il regardait tout cela de près. On peut traiter les autres pratiques par le mépris ou par l'ignorance, mais cela a un prix. Il peut toujours y avoir quelque chose dans la pratique qui finit dans une sorte de ronronnement, la jouissance du blabla. C'est pour cela que l'on a à faire quelque chose qui en appelle à un réveil nécessaire.